



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture des Sables d'Olonne

Les Sables d'Olonne, le 24 octobre 2023

Bureau du Cabinet

Dossier suivi par : Astrid Capillon
Tél. : 02 51 23 93 88
Mail : astrid.capillon@vendee.gouv.fr

INFORMATION A DIFFUSER AU SEIN DE VOTRE SOCIETE

Depuis le 03 juillet 2023, le dépôt des dossiers de Médaille d'Honneur du Travail, Médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale et Médaille d'Honneur Agricole, pour le département de la Vendée, est dématérialisé.

A déposer sur le site : www.demarches-simplifiees.fr

Médaille d'Honneur du Travail : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>

Médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhrdc>

Médaille d'Honneur Agricole : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhagricole>

RAPPEL

Promotion du 1^{er} janvier : date limite de dépôt au 15 octobre

Promotion du 14 juillet : date limite de dépôt au 1^{er} mai

Veillez joindre à la demande, de préférence en **PDF** :

Photocopie de la **carte nationale d'identité** (recto verso)

Livret de famille si la CNI est au nom de jeune fille

Photocopie du **livret militaire**

Tableau - Attestation des périodes travaillées, cosignée par l'employeur et le salarié -

(Ce tableau se trouve dans la rubrique Pièces justificatives – il calcule automatiquement les périodes travaillées : tableur Excel – ne pas le compléter manuellement)

Toute pièce manquante ou tout JPG inexploitable pourra entraîner le refus et l'invalidation du dossier.